



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Sylvie Genois, secrétaire-trésorier, de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac,

QUE Lors de la séance régulière du 1 septembre 2021, les membres du conseil municipal ont adopté le premier projet du règlement suivant :

ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT (LOCATION COURT TERME)
ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 003-UR-2021 (POULES URBAINE)
ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 002-UR-2021 (PPCMOI)

QUE Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 octobre 2021 à 18 h 00 au bureau municipal au 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac ;

QUE Lors de cette assemblée publique, Monsieur le maire/ou son représentant expliquera lesdits règlements, les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les sujets ;

QUE Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

QUE Des copies de ces projets de règlement sont disponibles au bureau de la municipalité pour consultation du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Municipalité -Règlements».

DONNÉ À ST-ROCH-DE-MÉKINAC, CE 16 SEPTEMBRE 2021.

Sylvie Genois
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, soit au stationnement public devant le bureau municipal et bureau municipal, le SIXIÈME jour De septembre 2021, ainsi que sur Info citoyen et le site Internet de la Municipalité dans la section « Municipalité -Règlements».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de septembre deux mille vingt et un.

Sylvie Genois
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac

1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac (Québec) G0X 2E0

Téléphone : 819-646-5635

Télécopieur : 819-646-5010